

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département de l'Yonne  
Arrondissement d'Auxerre

**SÉANCE DU 15 MAI 2025**

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2025\_033**

Le **15 mai 2025** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite les 7 mai 2025 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, M. MAILLARD  
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,  
Mme DELOT, Mme WILLEMS, Mme GRUET, M. TIRARD,  
Mme ROUSSEAU, M. BILLET, Mme COUDERT,  
M. LEFEVRE M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES,  
M. SERRE, M. LECOMPTE, Mme GROENTZINGER,  
M. DELECOLLE,

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : M. BIOT pouvoir à  
M. PARIGOT, Mme BIOT-FLORIMOND pouvoir à  
Mme DELOT, Mme ÉTIENNE pouvoir à Mme SEUVRE

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. CAMPOS, M. LANGLOIS,  
Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme COUDERT et M. BILLET ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance : 19 +  
3 pouvoirs

Date de publication : 16 mai 2025

Objet : **AFFECTATION DES RÉSULTATS  
EXERCICE 2024  
Budget principal**

Visa :  
Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Exposé des motifs :  
Considérant que le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation,  
Considérant que le résultat N-1 doit combler en priorité le besoin de financement,  
Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2023,

Il est donc constaté :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Déficit d'un montant de

491 358,79 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Excédent d'un montant de	2 007 426,70 €
--------------------------	----------------

Considérant les restes à réaliser :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

En dépenses :	0,00 €
---------------	--------

<u>En recettes</u>	<u>0,00 €</u>
--------------------	---------------

Solde RAR :	0,00 €
-------------	--------

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

En dépenses :	2 120 050,00 €
---------------	----------------

<u>En recettes</u>	<u>2 630 421,00 €</u>
--------------------	-----------------------

Solde RAR :	510 371,00 €
-------------	--------------

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

- **CONSTATE** la somme de 491 358,79 € au compte 001 déficit d'investissement reporté.

- **DÉCIDE** d'affecter la somme de 2 007 426,70 € au compte 002 excédents de fonctionnement reportés.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
A SAINT-FLORENTIN, le 16 mai 2025  
Le Maire, Yves DELOT,

